
CONCLUSIONS
DU CONSEIL ET DES MINISTRES RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL
du 6 octobre 1989
sur la «carte jeunes» en Europe
(89/C 277/05)

LE CONSEIL ET LES MINISTRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

CONVIENNENT de l'intérêt des expériences menées par les États ayant mis en place une «carte jeunes», qui contribuent à faciliter la mobilité des jeunes en Europe,

ENCOURAGENT les initiatives nationales, publiques ou privées, permettant de faire bénéficier les jeunes d'avantages, notamment dans les domaines de la culture, du sport, des voyages, et de l'hébergement, ainsi que le développement des systèmes nationaux existants,

CONVIENNENT de la nécessité d'une coordination des expériences nationales, qui pourrait déboucher, le cas échéant, sur une carte jeunes au niveau européen, dont chaque État membre déterminera dans le cadre de ses compétences nationales les modalités de mise en œuvre.
